

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération du 2 octobre 1989, vous avez accepté le principe de la prise en charge financière de l'acquisition des terrains nécessaires à l'ouverture du tronçon du boulevard urbain "est" (BUE) compris entre l'avenue Franklin Roosevelt et la rue Alexandre Dumas, dans le périmètre de la ZAC "Roosevelt" à Vaulx en Velin.

Pour réaliser le débouché du BUE sur l'avenue Franklin Roosevelt et permettre ainsi le désenclavement de la ZAC "Roosevelt", il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un terrain de 2 613 mètres carrés appartenant à la SNC 661 Vaulx en Velin.

En échange, la communauté urbaine de Lyon céderait à la SNC 661 Vaulx en Velin une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 2 340 mètres carrés contiguë à la SNC 661 Vaulx en Velin et nécessaire au fonctionnement de cette dernière.

Aux termes du projet d'acte, cet échange serait consenti avec une soulte de 2 500 000 F au profit de la SNC 661 Vaulx en Velin, admise par les services fiscaux, correspondant au coût des travaux de démolition, clôture et réaménagement des sols et des bâtis existants qui serait pris en charge par cette société ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 2 octobre 1989 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer toutes pièces destinées à en permettre sa régularisation.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 653 - opération 0073.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,